

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017



Date de convocation : 8 Novembre 2017

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, SAGOT Judith, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Benoît, BERLAND Guillaume, BIROT Serge, CERCEAU Pierre, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, PELLETIER Nadège, PICORON Andrée, RONCIN Sophie, THIBAUD Sébastien, TOMBU Catherine.

EXCUSÉS : BONNET Franck, COURSEAU Hélène, METEAU Séverine, POUPEAU Yvon, SERVANT Bernard.

Secrétaire de séance : SAGOT Judith

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

1. **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 Octobre 2017.
2. **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer à la société CONVIVIO-PRO le marché pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de Fontaines et le centre de loisirs de Fontaines à compter du 2 Janvier 2018.
3. **ACCEPTE**, à l'unanimité, que la durée du bail professionnel à intervenir avec le Docteur DANSOREAN soit de 10 ans.
4. **DECIDE**, à l'unanimité, suite à la demande d'un agent de diminuer son temps de travail, de suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial, titulaire CNRACL, pour une durée de 15 heures par semaine, et création d'un emploi d'adjoint technique territorial, titulaire CNRACL pour une durée de 14 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2018.
5. **DECIDE**, à l'unanimité, suite à la réunion du comité de gestion du RPI Doix lès Fontaines-Montreuil, de verser les subventions suivantes aux OCCE (la commune de Doix étant gestionnaire du budget) :
 - 3 811,99 € à l'OCCE de Doix
 - 3 669,53 € à l'OCCE de Montreuil
 - 3 018,48 € à l'OCCE de Fontaines

TOTAL : 10 500,00 €

6. DECIDE, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention pour le transport des élèves de notre commune à la Piscine pour les raisons suivantes : le Collège François Viète n'est pas le collège de référence de la commune et que la commune n'a pas la compétence des collèges ni pour le transport des élèves du Collège qui relève de la compétence du Département.
7. DECIDE d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir avec la commune de Montreuil et dont les principales caractéristiques sont :
- Objet : études de faisabilité du projet d'école intercommunale (partie scolaire et partie périscolaire) et en option le programme.
 - Coordonnateur du groupement : la commune de Doix lès Fontaines.
 - Durée : durée nécessaire au marché.
 - Répartition financière : clé de répartition suivant la population totale au 1^{er} janvier 2017 (chiffre de l'INSEE) soit :
 - Commune de Doix lès Fontaines = 1 751 habitants soit 68 %
 - Commune de Montreuil = 817 habitants soit 32 %
8. APPROUVE, à la majorité (5 abstentions : Mr Serge BIROT, Mme Sophie RONCIN, Mme Annick BAUDOIN, Mr Benoît BERLAND et Mme Cathy TOMBU), le Contrat Vendée Territoires du Pays de Fontenay-Vendée, à intervenir entre l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes, la communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et le Conseil Départemental de la Vendée.
9. PREND ACTE du rapport 2016 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte et du Pays de L'Hermenault.
10. PREND ACTE du rapport 2016 du SyDEV.

QUESTIONS DIVERSES :

- Goûter des anciens de + de 75 ans : jeudi 7 décembre à 14h00 à la salle des fêtes de Doix.
- Vœux du Maire : le Vendredi 19 janvier 2018 à 18h30 à la salle polyvalente de Fontaines.
- Les illuminations de Noël seront posées entre le 4 et le 6 décembre.

Fait à Doix lès Fontaines, le 20 Novembre 2017
Le Maire,
Lionel PAGEAUD

